

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

Séance du 02 décembre 2024.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	20
PRESENTS	11
VOTANTS	15

**DATE DE LA
CONVOCAION**

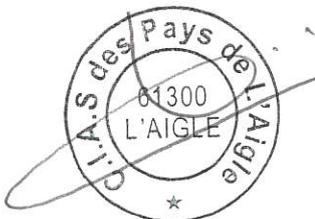
25/11/2024

OBJET

**Adhésion au dispositif de
signalement des actes de
violence, de discrimination,
de harcèlement et
d'agissements sexistes
proposé par le Centre de
Gestion de l'Orne.**

Acte reçu en préfecture le
11 décembre 2024
Publié en ligne le
12 décembre 2024
Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-quatre, le deux décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du vingt-cinq novembre se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Alain BOUVIER, Isabelle CLOUCHÉ, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Sylvie MOLERO, Sophie THERY.

Pouvoirs : Sylvie CHAUVEL-TREPIER donne pouvoir à Paule KLYMKO.
Fleur GOSSELIN donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE.
Nadine PICHON donne pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ.
Delphine PRIEUR donne pouvoir à Elisabeth JOSSET.

Absents excusés : Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Camille DAEL, Paule GOUIN, Fleur GOSSELIN, Nadine PICHON, Delphine PRIEUR, Jean SELIER.

Absents : Christophe PAPILLON, Nathalie RIBAUT.

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration que :

L'article 80 de loi du 6 août 2019 a modifié la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en instaurant un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Conformément au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 qui en fixe le cadre réglementaire, toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou établissement public. Il est prévu que ce dispositif peut être confié au Centre de Gestion.

Aussi afin de permettre aux administrations concernées de remplir cette nouvelle obligation, le Centre de Gestion de l'Orne propose de gérer pour leur compte, ce dispositif, par voie de convention.

Le dispositif comprend 3 étapes :

1. Le dépôt du signalement ;
2. Le recueil du signalement ;
3. Le traitement du signalement.

Le Centre de Gestion s'engage à respecter la confidentialité des données recueillies et la neutralité vis-à-vis des victimes et auteurs présumés des actes.

De son côté, la collectivité doit s'engager à rendre accessible ce dispositif aux agents, par tout moyen.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20241202-2024-12-02-030-A1
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024

- Vu Le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment en ses articles L.135-6 et L.452-43 ;
- Considérant l'obligation faite aux collectivités de mettre en œuvre une procédure de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ;
- Considérant que le Centre de gestion de l'Orne s'est associé aux quatre autres centres de gestion normands afin de proposer un service mutualisé répondant aux exigences induites par la réglementation : confidentialité, neutralité et objectivité ;
- Considérant que pour garantir l'objectivité du traitement des signalements, il convient de déporter la procédure auprès du référent signalement du Centre de Gestion de l'Orne ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 novembre 2024.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **ADHERE** au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le CIAS des Pays de L'Aigle.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Acte reçu en préfecture le
11 décembre 2024
Publié en ligne le
12 décembre 2024
Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

